

Règlement Foulées Médisaises Daniel Berr

Course Nature

Article 1 : 5, 10 Km et 15 km - Marche Athlétique - 1 km500 – 500 m :

5 km : Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 2010 et avant.

Chronométrage par puce récupérées à l'arrivée.

10 et 15 km : Epreuve ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, nés en 2008 et avant.

Chronométrage par puce récupérées à l'arrivée.

1.500Km : Epreuve non chronométrée ouverte aux benjamins, poussins filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2011 et 2014).

500 M : Epreuve non chronométrée ouverte aux éveils athlétiques filles ou garçons, licenciés ou non, avec une autorisation parentale, (nés entre 2015 et 2018).

Article 2 : Engagement :

10.00€ par participant pour les 5 et 10 Km, et marche athlétique.

13.00€ par participant pour le 15 km.

Gratuit pour les 1km 500 et 500 mètres.

A envoyer à Mme Simon - Médis Animaton - 11 rue des Pastries 17600 Médis, avant le 9 août 2024.

Ou en ligne jusqu'au 14 août 2024 18h00 sur <https://www.chronometrage.com>

Téléphone : 06.77.17.46.43.

Article 3 : Distance :

500 M : (6ans à 9 ans) Eveil athlétique, **sans chronométrie**

1.500 Km : (10 ans à 13 ans), poussins, benjamin, **sans chronométrie.**

5 Km et 5 km Marche athlétique: A partir de la catégorie minimale (14 ans et plus)

10 Km et 15 km : A partir de la catégorie cadet (16 ans et plus)

Article 4 : Parcours :

5 km : 1 boucle de 5 km.

10 km : 1 boucle de 10 km.

15 km : 1 boucle de 10km et de 5 km

1,500 Km et 500 M sol en herbe principalement.

Article 5 : Accueil

A 7h30 salle polyvalente de Médis, remise des dossards. Se munir de 4 épingles. Vestiaires et douches salle polyvalente non gardés. Départ 9h00 pour le 10km et 15 km , 9h15 pour le 5 km et marche athlétique. Départ 10h45 pour le 1.500 km. 10h55 pour le 500 M

Article 6 : Inscription

Pour les licenciés **de fédération d'athlétisme**, fournir la copie de licence de l'année en cours.

Pour les non licenciés fournir la copie du certificat médical conforme de l'année en cours.

Les ressortissants étrangers doivent obligatoirement fournir à l'organisateur avec le bulletin d'inscription, une copie de leur pièce d'identité ou passeport et une copie du titre de séjour régulier en France en cours de validation.

Il est strictement interdit de participer à la course sans être muni du dossard officiel de l'organisation.

Le dossard sera muni d'un système DAG (puce).

Article 7 : Arrivée

Parking de la salle polyvalente. Fermeture des contrôles à 10h45 pour les 3 courses, et marche athlétique et 11h30 pour les 1.500km et 500M

Article 8 : Dispositions techniques

Course en auto suffisance

Ravitaillement à l'arrivée.

Poste de secours : ASSRA mobile et fixe.

Article 9: individuel:

Catégories	Masculines Féminines
Eveil-athlé	2015. 2017
Poussin	2013. 2014
Benjamin	2011. 2012
Minimes	2009. 2010
Cadet	2007. 2008
Junior	2005. 2006
Espoir	2002.2004
Sénior	1990. 2001
Master 0.1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1989 et avant...1939

Article 10 : Récompenses

Cadeau pour les 3 hommes et femmes au scratch

Cadeau au 1^{er} de chaque catégorie non cumulable avec le scratch.

Pour le 500 M et 1km 500 un cadeau à chaque enfant.

1 cadeau de bienvenu à chaque participant.

Remise des récompenses à la salle polyvalente de Médis en extérieur à 11h30 suivi d'un vin d'honneur.

Article 11: Assurance

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique, et recommande à chaque participant de s'assurer, auprès d'un médecin que son état de santé lui permet de parcourir la distance sans aucun risque.

L'organisation est assurée pour les risques civils et décline toute autre responsabilité.

Accompagnement à vélo interdit, sauf pour l'animateur. Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non licenciés.